

**Par décret n° 89-1847 du 6 décembre 1989 :**

Monsieur Noureddine Ben Amor, secrétaire des affaires étrangères, est chargé des fonctions de chef de la division des relations avec les pays d'Afrique Occidentale et Centrale à la direction des affaires politiques pour l'Afrique au ministère des affaires étrangères.

**Par décret n° 89-1848 du 6 décembre 1989 :**

Monsieur Mahmoud Dhib, administrateur, est chargé des fonctions de chef de la division des pays du Proche et du Moyen Orient à la direction des affaires politiques pour le monde arabe au ministère des affaires étrangères.

**Par décret n° 89-1849 du 6 décembre 1989 :**

Monsieur Ahmed Blaiech, secrétaire des affaires étrangères, est chargé des fonctions de chef de la division des immunités et privilèges diplomatiques à la direction du protocole diplomatique au ministère des affaires étrangères.

**Par décret n° 89-1850 du 6 décembre 1989 :**

Monsieur Kamel Limam, administrateur, est chargé des fonctions de chef de la division de la coopération avec les pays du Maghreb à la direction générale de la coopération internationale au ministère des affaires étrangères.

**Par décret n° 89-1851 du 6 décembre 1989 :**

Monsieur Mohamed Mokhtar Mokaddem, inspecteur du chiffre est chargé des fonctions de chef de la division des télécommunica-

tions à la direction du courrier et des télécommunications au ministère des affaires étrangères.

**Par décret n° 89-1852 du 6 décembre 1989 :**

Madame Fatma Masmoudi née Snoussi, secrétaire des affaires étrangères, est chargé des fonctions de chef de la division de la presse à la direction de l'information au ministère des affaires étrangères.

**Par décret n° 89-1853 du 6 décembre 1989 :**

Monsieur Hassen Belkhoja, secrétaire des affaires étrangères, est chargé des fonctions de chef de la division des relations consulaires et de la Chancellerie à la direction générale des affaires consulaires au ministère des affaires étrangères.

**Par décret n° 89-1854 du 6 décembre 1989 :**

Monsieur Ridha Kamoun, secrétaire des affaires étrangères est chargé des fonctions de chef de la division de l'encadrement et de l'assistance à la direction générale des affaires consulaires au ministère des affaires étrangères.

**Par décret n° 89-1855 du 6 décembre 1989 :**

Monsieur Abdelkrim Hanana, administrateur, est chargé des fonctions de chef de la division de l'Etat civil, de la nationalité et du statut personnel à la direction générale des affaires consulaires au ministère des affaires étrangères.

.....  
**MINISTERE DU PLAN ET DES FINANCES**  
.....

**NOMINATIONS**

**Par décret n° 89-1856 du 6 décembre 1989 :**

Monsieur Mustapha Ghomrasni, contrôleur des dépenses publiques au ministère du plan et des finances est chargé des fonctions de directeur général des domaines de l'Etat à compter du 20 octobre 1989.

**Par décret n° 89-1857 du 6 décembre 1989 :**

Monsieur Mohamed Haj Mansour, administrateur général au ministère du plan et des finances est chargé des fonctions de directeur général du contrôle fiscal à compter du 1er novembre 1989.

.....  
**MINISTERE DE L'ECONOMIE NATIONALE**  
.....

**NOMINATIONS**

**Par décret n° 89-1858 du 5 décembre 1989 :**

Monsieur Abdelwaheb Zmitri est nommé Président directeur général de l'office national des mines en remplacement de Monsieur Mohsen Zrelli et ce à compter du 14 septembre 1989.

**Par décret n° 89-1859 du 5 décembre 1989 :**

Monsieur Moncef Boussen est nommé président directeur général de la société tunisienne des industries de raffinage, et ce en remplacement de Monsieur Abdelwaheb Kasraoui à compter du 11 août 1988.

.....  
**MINISTERE DE L'AGRICULTURE**  
.....

**GRAND PRIX DU REBOISEMENT**

**Décret n° 89-1860 du 5 décembre 1989, portant attribution du grand prix du Président de la République pour le reboisement pour l'année 1989.**

Le Président de la République;

Vu la loi n° 63-17 du 17 mai 1963 portant encouragement de l'Etat au développement de l'agriculture;

Vu la loi n° 88-20 du 13 avril 1988 portant refonte du code forestier;

Vu le décret n° 58-289 du 3 novembre 1958 instituant une fête nationale de l'arbre;

Vu le décret n° 78-284 du 15 mars 1978 instituant le grand Prix du Président de la République pour le reboisement;

Sur proposition du ministre de l'agriculture;

Décète :

Article premier. — Le grand prix du Président de la République pour le reboisement est décerné, pour l'année 1989, au gouvernorat de Tozeur.

Art. 2. — Le grand prix du Président de la République est décerné aux personnes physiques et morales suivantes du gouvernorat de Tozeur :

N° d'ordre	Nom et prénom	Délégation
1	Saïdi Youssef	Tozeur
2	Société Essonni	Nefta
3	Chétoui Mohamed Rafik	Tozeur
4	Chétoui Abdelkader	Tozeur
5	Ourabi Abdelmoumen	Tozeur
6	Ben Taieb Abdelaziz	Degache

Art. 3. — Le ministre de l'agriculture est chargé de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal Officiel de la République tunisienne*.

Tunis, le 5 décembre 1989.

ZINE EL ABIDINE BEN ALI

#### NOMINATION

Par décret n° 89-1861 du 5 décembre 1989 :

Monsieur Béchir Fathallah, administrateur général est chargé des fonctions de président directeur général de l'agence de promotion des investissements agricoles relevant du ministère de l'agriculture, et ce à compter du 10 octobre 1989.

### MINISTERE DU TRANSPORT

#### NOMINATION

Par décret n° 89-1862 du 5 décembre 1989 :

Monsieur Mongi Klà administrateur général est nommé en qualité de président directeur général de l'office des ports nationaux tunisiens à compter du 30 août 1989.

### MINISTERE DE L'EDUCATION, DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

#### NOMINATION

Par décret n° 89-1863 du 6 décembre 1989 :

Monsieur Saïd B'Hira professeur de l'enseignement secondaire est chargé des fonctions de sous-directeur de l'orientation à la direction des affaires estudiantines au ministère de l'éducation, de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique.

### MINISTERE DE LA CULTURE ET DE L'INFORMATION

#### NOMINATIONS

Par décret n° 89-1864 du 6 décembre 1989 :

Monsieur Ali Layouni, secrétaire de presse au ministère de la culture et de l'information est chargé des fonctions de chef de service de la diffusion.

Par décret n° 89-1865 du 6 décembre 1989 :

Monsieur Abdellaziz Trabelsi, secrétaire culturel est chargé des fonctions de chef de service de la gestion financière à la direction des affaires administratives et financières au ministère de la culture et de l'information.

Par décret n° 89-1866 du 6 décembre 1989 :

Monsieur Mohamed Lamine Aouassa, conseiller de presse au ministère de la culture et de l'information est chargé des fonctions de chef du service de la prospective.

### MINISTERE DE LA JEUNESSE ET DE L'ENFANCE

#### NOMINATION

Par décret n° 89-1867 du 5 décembre 1989 :

Monsieur Mohamed Habib Méliani, inspecteur de la jeunesse et des sports du 2ème degré est nommé directeur de la Cité nationale sportive.